Les Elections en Allemagne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Peu après le vice-chancelier, M. von Papen, vint à son tour accomplir son devoir électoral, suivi de près par M. von Neurath, ministre des Affaires étrangères.

MM. Goering et Frick, ainsi qu'un certain nombre d'autres ministres nationaux-socialistes ont déposé leur bulletin de vote dans un autre bureau électoral.

Le calme règne dans le Reich

A 16 heures aucun incident grave ne s'était produit dans le Reich, à l'occasion des élections. La participation électorale a été très forte dans la matinée, le temps très doux ayant incité de nombreux électeurs à quitter, l'après-midi, les villes pour aller à la campagne.

Berlin a l'aspect d'une cité occupée par l'armée

Le calme absolu qui régnait le matin dans toute l'agglomération de Berlin fait place, vers la fin de l'après-midi, à une atmosphère fiévreuse.

Une foule considérable remplit les principales artères, aussi bien dans le centre de la ville que dans les quartiers excentriques.

La capitale du Reich offre l'aspect d'une cité occupée par l'armée, en raison du nombre des membres des organisations militarisées hitlériennes ou des « casques d'acier », qui circulent partout.

Le défilé des « Casques d'Acier »

A 16 h., les bataillons du « Casque d'Acier », forts d'environ 35.000 hommes qui avaient été concentrés à l'ouest de Berlin, ont fait leur entrée dans le centre, par la porte de Brandebourg et ont défilé dans l'avenue « Unter den Linden ».

Une foule compacte s'écrasait sur les trottoirs pour suivre le défilé, poussant des acclamations quand retentissait le « Deutschland Uber Alles » ou quand passaient les drapeaux des grandes organisations nationalistes, semblables aux drapeaux de l'ancienne armée impériale.

Dans le centre, on voyait partout les uniformes « feldgrau » des « casques d'acier » qui portaient sac au dos, mais n'avaient pas d'armes, apparamment au moins.

Par contre, dans les quartiers excentriques, l'élément nazi domine.

Les troupes hitlériennes font des patrouilles en armes

Depuis le matin, les troupes nazis arrivent à Berlin de toutes parts par les trains et surtout par camions automobiles.

Beaucoup de nazis portent le brassard de la police auxiliaire. Ils sont alors armés des matraques et des revolvers reglementaires de la police et circulent en patrouilles qui se relèvent régulièrement.

Même les miliciens racistes, qui ne sont pas enrôlés dans la police auxiliaire, sont, presque tous, armés de revolvers. Certains, cependant, n'ont qu'un poignard accroché à la ceinture.

Ces troupes racistes sont presque toutes transportées dans les camions rapides de la « Schutzpolizei », dont ils ont la libre disposition.

Il est visible que les sections d'assaut qui avaient disparu de la capitale, depuis une semaine, ne laissant derrière elles que de médiocres figurants pour les maigres défilés de ces jours derniers, sont revenues hier dans la ville rouge, après avoir été concentrées et armées dans les environs.

Cette opération a été facilitée par le fait que les moyens de transport de la police prussienne ont été mis à la disposition des « chemises brunes ».

Toute la police est sur pied

Les bruits les plus divers courent naturellement dans la foule. Parmi ces bruits, on peut relever celui d'après lequel l'immeuble du « Berliner Tageblatt », en plein centre du quartier des journaux, aurait été occupé par les « chemises brunes ».

A 18 heures, on apprenait qu'il n'en était rien et qu'aucun incident ne s'était produit dans le centre de la ville.

La police, qui est complètement mobilisée, circule dans les rues en patrouilles armées de carabines et, à certains endroits, de fusils-mitrailleurs, et escortées de camions munis de puissants projecteurs mobiles.

Par ailleurs, la police affirme qu'aucun incident grave n'est à redouter.

Quelques rares incidents sanglants en province

A part quelques incidents sanglants au cours desquels trois personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées, la journée de élections s'est déroulée en province dans un calme relatif.

De violentes bagarres ont eu lieu à Worms, entre nationaux-socialistes et communistes : un milicien raciste a été tué par une balle de revolver. Une dizaine de communistes ont été arrêtés.

A Offenbach, une échauffourée entre racistes et membres de l'Association républicaine « La Bannière d'Empire », s'est produite devant la gare. Un de ces derniers a été tué et quelques autres blessés.

A Breslau, enfin, des coups de feu ont été tirés de l'intérieur d'une maison sur une patrouille de police. Un agent de la police auxiliaire a été tué sur le coup. Les schupos répondirent par plusieurs salves dirigées contre les fenêtres de la maison en question.

Arrestation d'un député socialiste

Le député social-démocrate à la Diète de Prusse, M. Kuttner, a été arrêté.

Les premiers résultats du scrutin

La participation électorale a été extrêmement forte à Berlin où, dans de nombreux bureaux de vote, elle avait atteint 95 % une heure avant la clôture du scrutin.

Les premiers résultats ont commencé à arriver à Berlin vers 19 h. 45. On ne peut encore en tirer aucune conclusion. Certains, cependant, marquent une forte avance du Parti national-socialiste.

A Lubeck, sur 75.000 voix dépouillées, les nationaux-socialistes obtiennent 41.000 voix et le bloc nationaliste 16.000 voix, soit plus de 80 % pour la coalition gouvernementale.

Premières statistiques

Voici une statisque provisoire parvenue à 23 heures portant sur 17.447.800 bulletins dépouillés dans l'ensemble du Reich :

Nationaux-socialistes : 7.405.500 (42,4 pour cent contre 33 le 6 novembre.

Sociaux-démocrates : 3.351.800 (19,2 % contre 20,4) ;

Communistes : 2.247.400 (12,9 % contre 16,9).

Centre : 1.466.200 (8,4 % contre 11,5).

Parti Nationaliste : 1.267.900 (7,3 % contre 8,3).

Populiste bavarois 952.200 (5,5 % contre 3,4).

Parti populiste allemand : 217.000 (1,2 pour cent contre 1,9).

Chrétiens sociaux : 189.400 (1,1 % contre 1,2).

Parti démocrate 182.300 (1,1 % contre 1 %).

Bulletins divers et non valables : 118.300, 1 pour cent.

M. ALBERT LEBRUN a inauguré la nouvelle École de Puériculture

Il a remis les insignes de grand-officier de la Légion d'honneur au professeur Pinard

Le Président de la République, accompagné du Colonel Garin, de sa maison militaire, a inauguré hier matin à 11 h., 26 boulevard Brune, à Paris, la nouvelle école de Puériculture de la Faculté de Médecine. Le chef de l'Etat a été reçu à son arrivée par MM. Daniélou, ministre de la Santé Publique et le professeur Pinard, directeur de l'école.

Des discours soulignant la haute portée sociale et scientifique de cette école ont été prononcés dans la salle des Conférences par les professeurs Balthazar et Pinard, MM. de Fontenay, président du Conseil municipal, et Daniélou.

M. Albert Lebrun a prononcé ensuite une courte allocution, rendant particulièrement hommage à l'activité scientifique du professeur Pinard, à qui il a remis, aux applaudissements de l'assistance, les insignes de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Avant de se retirer, le Président de la République a visité les nouveaux bâtiments et félicité le personnel médical.

Les troupes japonaises sont maîtresses du Jéhol

Mais les combats continuent avec les arrière-gardes chinoises

On mande de Pékin que : La confusion règne sur le front Nord, où les troupes battent en retraite et, par petits groupes, tentent de s'échapper en s'enfuyant vers la province du Tchagar. Les pertes chinoises se chiffrent à plus de 12.000 tués, blessés ou manquants.

Par ailleurs, les dépêches reçues, hier, du Jehol, à Tokio, indiquent que plusieurs engagements ont eu lieu à Lanping. Le détachement Kawahara, qui harcelait l'arrière-garde chinoise, s'est heurté à une vive résistance, et n'est parvenu à déloger ses adversaires qu'après une longue lutte.

Actuellement, le détachement a atteint Chang-Chang-Kou, qui se trouve à près de 10 kilomètres au Nord-Ouest du col de Kou-Pei-Kou. L'aviation nippone bombarde activement les lignes chinoises.

Du côté du Sud, dans la direction de Ping-Chouan, les Japonais progressent également.

Après un vif engagement, hier matin, à Hoan-Tchin, les troupes nippones, continuant leur marche, ont atteint le col de Hsi-Feng-Keou, et sont, actuellement, au pied de la Grande Muraille.

Une déclaration prochaine du Japon à la S. D. N.

Le gouvernement de Tokio a l'intention de continuer à collaborer au maintien de la paix dans le monde. C'est là le sens de la déclaration que le cabinet nippon a l'intention d'adresser à Genève, en notifiant officiellement sa décision de se séparer de la Société des Nations. Le Japon, dit-on, fera ressortir que, bien que le désaccord survenu entre lui et l'institution genevoise, sur les meilleures méthodes propres à restaurer la paix dans l'Extrême-Orient, l'oblige à donner sa démission, il entend, cependant, toujours s'associer aux efforts des autres nations pour maintenir la paix mondiale.

LA FÊTE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS DE CULTURE PHYSIQUE

En présence de M. Albert Lebrun, président de la République, M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de l'Education Nationale, a présidé, hier, la fête annuelle organisée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne par la Fédération nationale des sociétés de culture physique, de tir et de sport.

MM. Henry Paté, vice-président de la Chambre, et Ernest Bréant, ancien ministre, assistaient à la cérémonie.

M. Tricart-Graveron, ancien ministre, président de la Fédération, a prononcé une allocution.

Prenant ensuite la parole, M. Ducos, après avoir rendu hommage à l'action menée depuis près de 60 ans, par la Fédération, a dégagé les raisons qui militent, actuellement surtout, en faveur de l'éducation physique.

La circulation automobile franco-belge

On sait que le nouveau régime concernant la circulation des automobiles franco-belges dans les deux pays est entré en application le 18 mars. M. Rodolphe Putman, directeur général au Ministère des Finances de Belgique, l'un des signataires de la convention et qui fut l'infatigable artisan de cette utile réforme pour les deux pays, nous avise que toutes les mesures sont prises pour que les intéressés soient mis en possession des documents nécessaires pour la date indiquée. Permis frontaliers et carnets fiscaux (régime touristique pour l'ensemble du territoire métropolitain des deux pays) sont imprimés en France comme en Belgique.

M. Putman a bien voulu adresser la liste des communes belges qui sont accessibles avec le permis de frontalier. Ce document sera délivré en France par le Receveur local des contributions indirectes.

Rien n'est changé aux formalités douanières, les Français devront donc continuer à être porteurs d'un triptyque, mais ne paieront plus la taxe de circulation.

Voici la liste des localités comprises dans la zone frontalière belge :

Province de la Flandre Occidentale : Adinkercke, Aelbeke, Alveringhem, Autryve, Bas-Wareton, Becelaere, Beleghem, Beveren, Bisseghem, Blankenberghe, Bossuyt, Breedene, Brielen, Bulschamp, Bruges (Zeebrugge), Clemskerke (Le Coq), Comines, Courtrai, Coxyde, Coyghem, Crombeke, Dadizeele, Dickebusch, Dottignies, Dranoutre, Eggewaerschapelle, Elverdinghe, Espierres, Furnes, Gheluwelt, Gheluwe, Ghyverinchove, Gulleghem, Heestert, Heichin, Herseaux, Heule, Hollebeke, Hoogstade, Houthem-lez-Furnes, Houthem-les-Ypres, Isenberghe, Kemmel, Knocke (Zoute), L'Abeele, La Panne, Lauwe, Ledeghem, Le Touquet, Leysele, le Zoute, Locre, Lombartzyde, Loo, Luingne, Marcke, Mariakerke, Menin, Messines, Middelkerke, Moeres, Moorseele, Moorslède, Mouscron, Neuve-Eglise, Nieuport, Oeren, Oostdunkerke, Oostcleteren, Ostende, Ploegsteert, Pollinchove, Poperinghe, Proven, Reninghe, Reninghels, Rockem, Rolleghem, Rolleghemcapelle, Rousbrugghe, Haringhe, Saint-Genois, St-Georges, St-Ricquiers, Stavele, Steene, Steenkerke-les-Furnes, Sweveghem, Vinckhem, Vlamertinghe, Vlaesigham, Voormeseele, Warneton, Wattou, Wenduyne, Wervicq, Westende, Westoutre, Westvleteren, Weveleghem, Wijtschaete, Wilskerke, Wincekel-St-Eloi, Woesten, Wulverghem, Wulveringhem, Wulpen, Ypres, Zandvoorde, Zillebeke, Zeebrugge.

Province du Hainaut : Angre, Angreau, Antoing, Asquilles, Athis, Audregnies, Aulnois, Autreppe, Baillieux, Baillèvre, Bailleul, Baisieux, Barbençon, Barryn-Basècles, Baugnies, Beaumont, Beuyeix, Bernissart, Bersillies, Bienne-les-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Binche, Blandain, Blaregnies, Blaton, Blaugnies, Bléharies, Bonsecours, Bougnies, Bouriers, Bouss-les-Mons, Braffe, Brasménil, Bray, Bruyelle, Bury, Buvrinnes, Callenelle, Celonne, Ghercq, Chimay, Ciply, Clermont, Croix-les-Rouveroy, Cuismes, Donstiennes, Dour, Ellignies-Ste-Anne, Elouges, Epineis, Ere, Erquelinnes, Erquennes, Esplechin, Esqueimes, Estambourg, Estaimpuis, Estienne-au-Mont, Estinnes-au-Val, Eugies, Evregnies, Fauroeulx, Fayt-la-Franc, Fleny, Fontaine-Valmont, Fontenoy, Forge-Philippen, Forge-les-Burlers, Froidmont, Froyenne, Gallaix, Gaurain-Ramecroix, Genly, Givry, Goegnies-Chaussée, Grandglise, Grand-Reung, Grandrieu, Guignies, Hainin, Harchies, Harmignies, Harveng, Herinnes, Hensies, Hertain, Hollain, Hornu, Haulchin, Hautes-Wihéries, Hautrage, Havay, Howerdies, Hyon, Jemappes, Jollain-Merlain, Kain, Labuissière, Labouverie, La Glanerie, Lamain, Laplaigne, Leers-St-Fosteau, Leers-Nord, L'Escaillière, Lesdain, Leugnies, Lauze, Leval-Chadeville, Lobbes, Lompret, Macon, Macquenoise, Marchipont, Marquain, Maubray, Merbes-le-Château, Merbes-Ste-Marie, Mesvin, Momignies, Monceau-Embrechies, Mons, Montblard, Montgnies, Montignies-St-Cristophe, Montreuil-sur-Haine, Mont-St-Aubert, Mont-Ste-Geneviève, Néchin, Noirchain, Nouvelles, Obignies, Onnezies, Orcq, Pâturages, Pecq, Paissent, Péronnes, Péruwelz, Pipaix, Pommeroeul, Pottes, Quaregnon, Quevaucamps, Quevy-la-Grand, Quevy-le-Petit, Quiévrain, Ragnies, Ramegnies-Chin, Remeignies, Rance, Renlies, Rièses, Rebechies, Roisin, Rongy, Roncourt, Rouverey, Rames, St-Ghislain, St-Léger-lez-Pecq, St-Maur, St-Remy-les-Chimay, St-Symphorine, Salles, Sars-les-Bruyères, Sars-la-Buissière, Sautin, Seloignes, Sivry, Solre-St-Géry, Solre-sur-Sambre, Spiennes, Stambruges, Strée, Taintignies, Templeuve, Tertre, Thirlmont, Thuillies, Thuin, Thulin, Thumaide, Tournai, Tourpes, Vaulx-les-Chimay, Vaulx-les-Tournai, Vellereille-le-Sec, Venereille-les-Brayeux, Vergnies, Vezon, Ville-Pommeroeul, Villers-la-Tour, Villers-St-Ghislain, Virelles, Wadelincourt, Warchin, Warcoing, Warquignies, Wasmes, Wasmes-Audemetz-Briffoeul, Wasmuel, Waudrez, Wes-Walvain, Wiers, Wihéries, Willaupuis, Wullemeau.

Province de Namur : Agimont, Alle, Anseremme, Anthée, Baillamont, Baronville, Beauraing, Belle-Fontaine-les-Gedinne, Bièvre, Blaimont, Bohan, Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Bousseu-en-Faghe, Brûly, Brûly-de-Pesche, Chairière, Cerniment, Couvin, Cul-des-Sarts, Dailly, Drehande, Dinant, Dions, Doische, Dourbes, Fagnolle, Falmagne, Falmignoul, Frenne, Freschaux, Finnevaux, Fresnes-les-Couvin, Froidfontaine, Furfooz, Gedinne, Gérin, Gimmée, Gochemée, Gochenée, Gourieux, Gros-Fays, Hastière-Lavaux, Hastières-par-Delà, Heer, Hermeton-sur-Meuse, Honnaye, Houdremont, Hour, Houyet, Hulsonniaux, Javingues, Laforêt, Le Mesnil, Louette-St-Denis, Louette-St-Pierre, Malvoisin, Mirlembourg, Martouzin, Martagne-la-Grande, Martagne-la-Petite, Mazée, Membre, Merlemont, Mesnil-Eglise, Mesnil-St-Blaise, Monteceau, Morville, Mouzaive, Nafraiture, Nismes, Niverlée, Oignies, Oizy, Olloy, Omesée, Onhaye, Orchimont, Patignies, Pesche, Pétigny, Petite-Chapelle, Petit-Fays, Pondrôme, Pesgaux, Rienne, Romederre, Romerée, Sart-Oustinne, Sarten-Fagne, Soulne, Surice, Treignes, Vaucelles, Vencimont, Vierves, Villes-en-Fagnes, Vodelée, Vonèche, Vresse, Wancelles, Waulsort, Wiesme, Willerzie, Wisanne.

Province de Luxembourg : Arlon, Athus, Aubange, Auby, Autelbas, Bagimont, Belle-Fontaine-les-Etalle, Bellevaux, Bleid, Bouillon, Busenol, Carlsbourg, Chantemelle, Chassepierre, Châtillon, Chiny, Corbion, Cugnon, Dampicourt, Dohan, Etalle, Ethe, Fays-les-Vaneurs, Florenville, Fontenaille, Gérouville, Habery, Hallansy, Harnoncourt, Herbeumont, Hondelange, Izel, Jamoigne, Lacuisne, Lamorteau, Latour, Les Bulles, Les Hayons, Meix-devant-Virton, Meix-le-Tige, Messancy, Mogimont, Muno, Musson, Mussy-la-Ville, Noirefontaine, Nolluvaux, Paliseul, Poupehan, Pussemange, Rachecourt, Robelmont, Rochehaut, Ruette, Ste-Cécile, Ste-Marie, St-Léger-les-Virton, St-Mard, St-Vincent, Sélange, Sensenruth, Sommethonne, Straimonsugny, Sury, Termes, Tintigny, Toernich, Torgny, Ucimont, Vance, Villers-devant-Orval, Villers-la-Loue, Virton, Vivy, Wolkrange.

LE CONGRÈS A LENS DES COMMERÇANTS POLONAIS EN FRANCE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A cet effet, une cohésion étroite entre les groupements français déjà existants et celui qui va être créé aujourd'hui, ne pourra donner que d'excellents résultats.

C'est ensuite au tour de M. Chmielinski.

Puis, M. Stebelski, conseiller commercial, fait une conférence qui intéresse vivement les auditeurs.

Un télégramme au Président de la République française

L'assemblée décide d'envoyer le télégramme suivant à M. Lebrun, président de la République française :

« Les commerçants polonais assemblés, à Lens, en leur premier congrès, le 5 mars, adressent à M. le Président de la République française leurs hommages les plus respectueux et déclarent leur profond attachement à la terre hospitalière de France ».

Il est décidé également que d'autres télégrammes de sympathie seront adressés à M. le Président de la République polonaise, au président de la Chambre de Commerce de Varsovie, au consul de Strasbourg, au Ministre du Commerce et au Ministre des Affaires Etrangères.

Le Banquet

A 13 heures, un banquet réunissant 300 couverts est servi, salle de l'Alhambra.

Les personnalités citées plus haut prennent place à la table d'honneur.

De nombreux discours sont prononcés au champagne.

C'est d'abord M. Chojecki, président de l'Association syndicale des importateurs et représentants des produits polonais en France. Il signale que, dans les moments difficiles, on doit se sentir les coudes.

Puis, M. Rejer Stéphan, Ryczjowski, rédacteur au « Glos », Andrzejewski, Jachimovitch, de Lens, Chmielinski, Szemanowski, vice-président des Sokols polonais en France, et Budzynski, prononcent quelques paroles et se font applaudir.

Le congrès reprend l'après-midi. Le principe de l'Union des commerçants polonais en France y est voté. Les statuts reçoivent l'approbation de l'assemblée.

Un bal très animé clôtura cette journée polonaise. *G. D.*

LE DISPARU DE BERSÉE A ÉTÉ RETROUVÉ A BONSECOURS

Nous avons relaté la disparition de M. René Lesaffre, de Bersée, nous sommes heureux de faire connaître que le fugitif a été retrouvé dans l'église de Bonsecours dans un état d'épuisement complet. Interrogé par la gendarmerie de Condé, il déclara se nommer Desfrennes et habiter Pont-à-Marcq. La gendarmerie de Pont-à-Marcq avertie par celle de Condé, comprit facilement, grâce au signalement donné dans notre journal d'avant-hier, qu'il s'agissait bien du disparu de Bersée.

Aussitôt, M. André Blondeau, conseiller municipal de Bersée se mit à la disposition de la famille et, accompagné de M. Léon Lesaffre, frère du disparu, se rendit à Condé. Ils furent assez heureux de reconnaître et de ramener Lesaffre chez ses parents.

LA MORT DE L'ENFANT DE CARVIN ÉTAIT NATURELLE

Nous avons annoncé hier qu'un enfant de 9 ans était décédé presque subitement à Carvin et que le permis d'inhumer avait été refusé.

Après un nouvel examen du corps du petit défunt, le docteur a conclu à une mort naturelle.

De ce fait l'autopsie n'aura pas lieu et le permis d'inhumer a été remis.

LES INDEMNITÉS AUX FONCTIONNAIRES DU SERVICE DES MINES

De l' « Officiel » : Pour la période s'étendant du 1er avril 1931 au 31 mars 1932, il peut être alloué aux fonctionnaires du service des Mines, chargés d'assurer le contrôle et la surveillance des eaux minérales, prévus par le décret du 30 avril 1930 des indemnités forfaitaires fixées comme il suit :

1re division minéralogique, arrondissement de Douai, ingénieur en chef à Douai, 300 fr.; ingénieur ordinaire à Valenciennes, 200 fr.; autres agents de l'arrondissement, 150 fr.

Arrondissement de Béthune, ingénieur en chef à Béthune, 300 fr.; ingénieur ordinaire à Béthune, 200 fr. ; autres agents de l'arrondissement, 150 fr.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rose
EN VENTE PARTOUT

ASSURANCES SOCIALES

Le fonctionnement de l'assurance-invalidité

La caisse centrale de maladie de la Mutualité du Nord, 23, rue d'Inkermann, à Lille, nous communique :

« Depuis le 1er janvier 1933, l'assurance invalidité est entrée en application.

Pour répondre à de nombreuses demandes qui nous ont été faites, et documenter ainsi les assurés sociaux, nous croyons utile d'en exposer ici le mécanisme.

EN QUOI CONSISTE L'ASSURANCE INVALIDITE ?

On sait qu'un assuré obligatoire ne peut prétendre, au titre de l'assurance maladie, aux prestations en nature et en argent que pendant les six mois qui suivent la première constatation médicale. Il y a là un inconvénient auquel la « Mutualité du Nord » a déjà cherché à remédier par la création d'une caisse mutualiste de réassurance, prenant en charge les grands malades pendant une nouvelle période de six mois.

Cette initiative, de caractère purement mutualiste, a produit d'heureux effets ; les malades de longue durée, assurés sociaux mutualistes, ne sont plus abandonnés alors qu'après six mois de maladie, leur situation matérielle est devenue plus pénible encore et que souvent la misère guette le foyer.

L'assurance-invalidité accorde, sous certaines conditions, à l'assuré reconnu invalide, en même temps que l'attribution d'une pension, les soins médicaux et pharmaceutiques.

QUELS SONT LES ASSURES QUI PEUVENT PRETENDRE AU BENEFICE DE CETTE ASSURANCE ?

Ce sont les assurés français et étrangers remplissant les mêmes conditions que les assurés français, qui, à l'expiration du délai de six mois visé ci-dessus, ou en cas d'accident (autre que les accidents de travail), après la consolidation de la blessure, restent encore atteints d'une affection ou d'une infirmité **réduisant au moins des deux tiers leur capacité de travail.**

Il est à remarquer que seuls les assurés, à l'exclusion de leur conjoint et de leurs enfants à charge, peuvent bénéficier de l'assurance-invalidité, et que les assurés des professions agricoles et forestières ne sont pas appelés à en profiter.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'IMMATRICULATION ET DE VERSEMENTS POSEES PAR LA LOI ?

L'assuré doit être immatriculé à l'assurance sociale depuis deux ans au moins avant le début de la maladie, et posséder à son compte les versements correspondant au moins à 480 cotisations journalières durant les huit trimestres civils précédant le début de l'affection ou de l'accident.

Pour le calcul des 480 cotisations journalières, il y a lieu de ne faire entrer en compte, pour déterminer le droit aux prestations de l'assurance-invalidité, que les jours de maladie à partir du 16e pour chaque maladie, pour lesquels la caisse d'assurance-maladie a versé, au compte vieillesse de l'assuré, la demi-cotisation prévue à l'article 5, § 8, de la loi du 30 avril 1930, lorsque la maladie a duré plus de 15 jours.

Du fait que deux ans d'immatriculation avant la maladie sont exigés, et que l'assuré doit avoir recours aux prestations maladie aussi longtemps que six mois ne se sont pas écoulés, ce n'est qu'au delà du 1er janvier 1932 que l'assurance-invalidité est entrée en jeu, la loi sur les assurances sociales n'étant devenue applicable que le 1er juillet 1930.

QUELLE EST LA PROCEDURE D'ADMISSION ?

L'assuré qui prétend au bénéfice de l'assurance-invalidité doit adresser, à cet effet, une demande à la caisse primaire d'assurance-maladie à laquelle il est inscrit, et qui lui remettra la formule imprimée à remplir, en lui indiquant en même temps les diverses pièces justificatives qui doivent accompagner sa demande.

La caisse d'assurance-maladie, après avoir vérifié si la demande est régulièrement établie et si l'assuré remplit les conditions obligatoires d'immatriculation et de versements, communique le dossier à son médecin-contrôleur, qui procède à un contre-examen de l'assuré, s'il le juge utile, et donne son avis motivé.

Le dossier est ensuite transmis au service départemental des assurances sociales, qui y joindra une copie de la fiche comptable du requérant, et l'adressera à la caisse d'assurance-invalidité à laquelle il appartient.

La caisse d'assurance-invalidité examine à son tour le dossier, et, sur rapports du médecin-contrôleur, se prononce sur la suite à donner à la demande, en fixant le pourcentage d'invalidité à attribuer à l'assuré.

La décision de la caisse-invalidité doit être notifiée à l'intéressé et à la caisse d'assurance-maladie à laquelle il est affilié, dans les deux mois qui suivent la date de réception de la demande.

QUELLE EST LA SITUATION FAITE AUX ASSURES REFORMES SOUS LES DRAPEAUX ?

En vertu de l'article 55 de la loi du 30 avril 1930, les assurés appelés sous les drapeaux, qui, au moment de leur départ, remplissaient les conditions prévues par la loi, pourront, en cas de réforme, recevoir les prestations d'invalidité, mais seulement si la réforme est prononcée pour une maladie ou une infirmité contractée en dehors du service militaire, et ne donnant pas droit à une pension militaire.

QUELLE EST LA SITUATION FAITE A L'ASSURE PENDANT LA PERIODE D'INSTRUCTION DE SA DEMANDE DE PENSION D'INVALIDITE ?

Il ne saurait y avoir d'interruption dans les soins que son état pourra nécessiter. La caisse d'assurance-maladie et la caisse d'assurance-invalidité devraient, d'un commun accord, après avis de leur médecin-contrôleur, continuer jusqu'à ce qu'une solution ait été donnée à la demande de pension, les soins médicaux et pharmaceutiques à l'assuré qui n'est pas guéri ou qui reste malade à l'expiration des six mois de maladie.

Dans une prochaine communication, nous examinerons :

a) La procédure de contestation et d'appel de décisions prises par la caisse d'assurance-invalidité, et, le cas échéant, des décisions de la commission technique prévue à l'article 7, § 3, de la loi du 30 avril 1930 ;

b) Les barêmes et les modalités de paiement de la pension d'invalidité, ainsi que la révision et la suppression de cette pension ;

c) Le passage de l'invalidité dans l'assurance-vieillesse.

CHEZ LES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DU NORD

Le Conseil d'administration de la Fédération du Nord de la France des Associations de mutilés, réformés, veuves et orphelins, ascendants de la guerre, s'est réuni à son siège, à Lille, 73, boulevard de la Liberté, sous la présidence de M. Balavoine, président de la Fédération.

Ont assisté à cette réunion : MM. Libotte et Alricq, secrétaires ; Mmes Thomassin, Baratte et Orélio ; MM. Leblond, Facon, Parmentier, Maincent, Cannie, Belloque, Pamart et Speybrouck. Excusés : MM. Desorbais, Dekeirel et Szumlanski.

L'AFFAIRE DE DETOURNEMENTS A L'OFFICE NATIONAL DES PUPILLES DE LA NATION

M. Balavoine rappelle les réunions tenues par le Comité interfédéral et les motions adoptées par le Comité, notamment par les agissements de Buchelet, au sujet de la gestion administrative de l'Office départemental des Pupilles de la Nation. Le Comité a demandé que la lumière soit faite sur les agissements délictueux signalés et que soit modifiée la législation relative à la gestion des Pupilles de la Nation, de manière qu'ils soient soumis aux règles générales de la comptabilité publique.

Le 22 février, le même Comité prenait avec satisfaction celle des déclarations de M. le ministre de l'éducation nationale, en ce qui concerne les dispositions prises pour la réglementation de la gestion administrative des offices départementaux des Pupilles de la Nation, de manière à éviter le retour des irrégularités et des malversations découvertes.

M. Parmentier, au nom du Conseil d'administration de l'U.M.A.C., a déposé une motion demandant au Conseil d'administration de la Fédération du Nord de la France des Associations de mutilés, réformés, veuves et orphelins, ému du scandale provoqué par la gestion de Buchelet, tout en regrettant que le contrôle des opérations de l'Office des Pupilles n'ait point révélé une situation anormale qui s'est prolongée trop longtemps, demande que la lumière soit faite sur les agissements de Buchelet et de tous ceux qui auraient bénéficié de ses largesses et complaisances ; invite les autorités administratives à collaborer sans restriction à l'action de la justice et insiste pour que le préjudice soit réparé par les coupables.

LES CANDIDATS AUX ELECTIONS DU COMITE DEPARTEMENTAL

Le Conseil désigne ensuite ses candidats aux prochaines élections du Comité départemental :

MM. Balavoine, Bourgois, remplaçant MM. Buyssens, Cannie ; M. Cirier, remplaçant M. Dumont ; M. Delcroix, remplaçant M. Jérome ; Mme Vve Delmar-Flaba, remplaçant Mme Vve Leroux ; MM. François, remplaçant MM. Gibon, Facon, Fontaine, Maincent, Maillard, Mallez, Pamart, Quarez et Speybrouck.

Il désigne également ses candidats au Conseil d'administration de l'Office départemental des Pupilles :

Mutilés : MM. Desorbaix, Dekeirel et Andrieu ;

Veuves : Mmes Dufour, Vanhoutte et Mme Thomassin, si Mme Hanicotte croit devoir maintenir son intention de ne pas se représenter ;

Combattants : MM. Olivier, Dufour et Goudaert.

Le Conseil décide de tenir sa prochaine assemblée générale semestrielle à Hazebrouck.

Le Conseil demande à ses délégués de se montrer assidus au prochain Conseil national de la Confédération nationale, les 11 et 12 mars, et la séance est levée.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le comité départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre du Nord s'est réuni, samedi, en assemblée plénière à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. des Rotours, vice-président, assisté de M. Cassel, secrétaire général du comité départemental.

L'assemblée prend connaissance d'une communication de l'Office National des Mutilés et Réformés de la Guerre concernant les secours temporaires prélevés sur le produit du fonds commun institué par la loi du 26 avril 1924, assurant l'emploi obligatoire des Mutilés de la guerre et d'un rapport sur le fonctionnement du service des emplois communaux pendant l'année 1932.

L'Office National a statué favorablement sur l'état de propositions de congés en faveur du personnel et des élèves de l'Ecole des Mutilés de Roubaix pour l'année 1932.

Il a été attribué pendant le mois de février 1933 : 56 secours divers aux Mutilés et Veuves de Guerre, s'élevant à la somme de 10.450 fr.; 5 allocat. trimestrielles aux ascendants de militaires morts pour la France s'élevant à la somme de 550 francs ; deux familles de Mutilés et de Veuves de guerre ont bénéficié des allocations journalières pendant le temps de la rééducation s'élevant ensemble à la somme de 558 fr. ; trente familles de pensionnés de guerre rehospitalisés ou soignés à domicile ont bénéficié des allocations journalières s'élevant ensemble à la somme de 7.399 francs.

3.000 A. C. ONT MANIFESTÉ HIER A AMIENS

Hier a eu lieu à **Amiens**, une grande manifestation organisée par l'Union Nationale des Combattants du département. Plus de 3.000 anciens combattants se sont réunis au Cirque Municipal, sous la présidence de M. Devillers, président de la Fédération.

M. Rossignol, président de l'Union Nationale des Combattants et M. Jacques ont pris successivement la parole et fait acclamer un ordre du jour dans lequel les Anciens Combattants affirment qu'ils ne consentiraient aucun des sacrifices qui leur sont réclamés, qu'après les autres citoyens.

En tous cas, dit-il, pas avant que l'Etat n'ait réformé ses institutions.

UN ASSASSIN AVAIT SIMULÉ LA FOLIE PENDANT CINQ ANS

En 1927, Henri Origène, berger, aujourd'hui âgé de 55 ans, assassinait, à Brindas (Rhône), une marchande foraine, Mme Buy, avec laquelle il vivait depuis quelques temps. Arrêté, il tomba dans un état de prostation qui nécessita son internement. Il ne se décida à parler qu'au bout de cinq ans, se croyant couvert par la prescription.

Il n'en était rien et il comparaîtra le mois prochain aux Assises de Lyon.

MANIFESTATION AGRICOLE A MOULINS

Une grande manifestation agricole était organisée à Moulins, sous les auspices de la Chambre départementale d'Agriculture, de la Fédération des Syndicats et Associations professionnels agricoles, de la Société d'Agriculture départementale, du Syndicat des Agriculteurs mutuelles agricoles de l'Allier. 8.000 agriculteurs venus de tous les points de la région du Bourbonnais se sont réunis dans la matinée dans le vaste hall de la Société d'Agriculture.

Une résolution a été votée, réclamant une vigoureuse politique de protection agricole.

LE ROI D'ANGLETERRE INDISPOSÉ

On annonce que le Roi d'Angleterre souffre d'un léger refroidissement, ne présentant d'ailleurs aucun caractère de gravité.

COMMISSION CONSULTATIVE DES FABRICATIONS DE GUERRE

Parmi les membres civils de la Commission consultative des fabrications de guerre à la mobilisation hommes pour 1933, nous relevons (fabrications mécaniques), le nom de M. Louppe, administrateur-directeur général de la Compagnie de Fives-Lille.

UNE FRAUDE MONSTRE DE TABAC A LA FRONTIÈRE SARROISE

Malgré la surveillance qui s'exerce tout au long de la frontière sarroise, la contrebande du tabac continue à se pratiquer sur une grande échelle.

En enquêtant, les policiers ont découvert un réseau de contrebande parfaitement organisé. Les contrebandiers utilisent, la plupart du temps, des voitures volées qu'ils abandonnent sans se compromettre en cas d'alerte, parfois ils ont recours aux services de petits transporteurs qui, tentés par des offres d'argent démesurées, chargent le tabac en Sarre et le livrent à Paris, à des intermédiaires que la police recherche actuellement dans la capitale et dans la banlieue parisienne. Des individus proposent notamment des cigarettes de contrebande à la sortie des usines.

D'autre part, le personnel de certains cafés en fait un commerce très suivi. Aussi la surveillance se resserre-t-elle d'avantage tous les jours à la frontière. Avant-hier, la gendarmerie de Mosbach a arrêté un camion suspect qui était chargé de 415.000 cigarettes et de 760 kilos de tabac. Le chargement devait être livré à Pantin. Le chauffeur a été arrêté.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 6 mars 1933. — Soleil : lever, 6 h. 36 ; coucher 17 h. 39 ; Lune : lever, 11 h. 5 ; coucher, 3 h. 43. Aujourd'hui : Sainte-Colette. — Demain : Saint-Thomas.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 mars 1933, à 9 h. : Baromètre : 755 mm. 1 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 6 mm. 1 ; Thermomètre Fronde : 8.3 ; Minima : 5.0 ; Etat hygrométrique : 81 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Ouest-Nord-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Ouest-Nord-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour lundi : très rais ; brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord. — Temps passable. Ciel trois quarts couvert se couvrant avec pluie ; Vent de Sud-Ouest à sud, modéré ou assez fort. — Minimum stationnaire.

FEUILLETON DU 5 MARS 1933. — N. 29

MARGOT la Bouquetière

par Henri DEMESSE

Son amour était, si l'on peut s'exprimer ainsi, un amour raisonné, une passion réfléchie, bien que ces termes soient contradictoires ordinairement.

Or, la résolution d'Herminia l'avait brisé, comme homme et comme artiste. Pour lui tout était fini ici-bas !

D'abord, il avait été accablé ; puis, il s'était redressé farouche, et il était allé chez sa maîtresse le jour même de l'arrivée d'Henri à Antibes, bien décidé à se venger, à tuer Herminia, à se tuer ensuite.

Certes, il eût tué Herminia s'il avait été toujours l'homme qu'il était vingt ans auparavant, c'est-à-dire le Russe grand seigneur, habitué à voir tout le monde céder devant sa volonté ; mais il était plus « rassis », si l'on peut ainsi s'exprimer, sinon moins passionné, et il s'était retiré sans que personne eût pu constater, sous son calme apparent, la rage sourde qui le rongeait.

Lors, il avait quitté le Midi.

Il était venu s'installer à la villa des Saules, se disant qu'il voulait revoir cette maison où il avait vécu si heureux et décidé à y mourir.

Oui, à y mourir ! Car, à quoi bon vivre désormais ?

Il ne tenait à la vie que pour sa maîtresse et pour l'art.

Or, sa maîtresse ne l'aimant plus, il ne croyait plus à l'art. Il n'avait donc plus aucune raison de vivre.

Il était arrivé à la villa un soir et l'avait parcourue aussitôt de fond en comble, retrouvant partout des souvenirs délicieux.

Dans la chambre d'Herminia, encore pleine des choses qui plaisaient le plus à la cantatrice, il avait pleuré longtemps !

Oh ! comme il avait souffert !

Depuis son arrivée en cette maison, il y errait comme une âme en peine, s'enfermant dans son atelier et demeurant pendant des heures en contemplation devant le portrait d'Herminia, lui parlant, fou, désespéré !

Enfin, le jour de l'arrivée d'Henri à la villa, il s'était promis d'en finir.

Il avait chargé soigneusement son revolver, qu'il avait mis dans sa poche, et il s'était dit en pensant à Herminia :

— J'irai dans sa chambre, j'y transporterai son portrait ; je fermerai toutes les portes, j'allumerai les bougies des candélabres et je me tirerai une balle dans le cœur. C'est dit !

La venue d'Henri avait contrecarré ces projets.

Il s'était décidé à attendre le départ du jeune homme.

Le soir, à l'heure où Henri prenait son repas à l'auberge de Velars, il avait quitté la villa et, sous la pluie qui tombait à gros bouillons, il s'était jeté dans le bois, où il avait erré sans savoir ce qu'il faisait.

Comme il revenait à la villa, roulant dans son cerveau troublé de sinistres projets, il avait entendu au loin les pas d'un cheval et un hennissement.

Alors une idée terrible avait traversé son esprit : ses projets de vengeance l'avaient hanté derechef, brusquement.

Farouche, il s'était arrêté ; il avait souri hideusement ; il avait éprouvé un moment de joie indicible en songeant à l'épouvantable vengeance que le hasard lui fournissait.

Ce cavalier qui venait là-bas, c'était Henri, ce ne pouvait être qu'Henri.

Alexandre avait reconnu bien nettement le hennissement de Pluton, le cheval arabe que montait le jeune homme.

Or, son rival venait à lui, cet être de qui lui venaient tous ses maux ; celui qu'Herminia lui préférait !

Il se dit que ce serait la faire effroyablement souffrir que de la mettre en présence des cadavres de son fils et de son amant, et surtout, aggravation effrayante, il se dit qu'on saurait bien reconnaître le meurtrier.

Donc, décidé à mourir, il voulut tuer d'abord cet homme par qui il souffrait tant.

Il eut comme une minute de folie.

Brusquement il tira son revolver et l'arma.

Le cavalier approchait cependant.

Alexandre vit son ombre à quelques pas, il ajusta et fit feu... ; puis, comme il allait tourner son arme contre lui-même, il entendit du bruit et il regarda.

C'est alors que se passa cette scène que nous avons rapportée, cette scène où les deux meurtriers : Harmanoff et Cauvain, se rencontrèrent et se quittèrent après avoir échangé quelques paroles au bord de l'abime où Henri avait roulé.

Alexandre regagna la villa des Saules ; il pénétra dans son atelier où il s'assit.

Longtemps il rêva, cherchant à comprendre ce qui s'était passé et ne le pouvant pas.

Il resta là, sans lumière, jusqu'au petit jour, entendant toujours, lui aussi, le cri sinistre qui avait retenti là-bas !

Il ne recouvra ses sens que le matin, quand le soleil brilla.

Alors, brusquement, il comprit tout ! Il se tordit les bras de désespoir et, s'agenouillant devant le portrait d'Herminia, il dit :

— Pardon !... Pardon !...

XIX

Cependant il se releva ; toute la scène de la nuit lui était apparue.

Il tressaillit ; il avait commis un crime !

La passion l'avait fait assassin !

Il pensa à son complice, à cet inconnu qu'il avait vu, là-bas, l'espace d'une seconde, et dont les traits étaient pourtant gravés dans son esprit de manière si précise qu'il les revoyait bien nettement.

Machinalement, poursuivi par son idée fixe : retrouver ce complice, il prit une feuille de papier et un crayon, puis il esquissa rapidement le visage effrayant qu'il avait vu.

Cette esquisse faite par l'artiste dans un moment d'exaltation était superbe, c'était le portrait vivant de Richard Cauvain.

Quel intérêt cet inconnu pouvait-il avoir à la mort d'Henri ?

Vainement le peintre s'interrogea à ce sujet.

Maintenant, il raisonnait plus froidement les choses.

Henri était-il mort ?

A coup sûr, on ne tarderait pas à le savoir ; on retrouverait certainement le cadavre le jour même.

Alexandre réfléchit à sa situation.

Tout d'abord, poursuivi par ses remords, il avait eu l'idée d'aller dire à la Justice son crime et ce qui s'était passé là-bas.

A présent, il pensait différemment.

En aucun cas, on ne pouvait le soupçonner ; pourquoi donc aller se livrer ?

La mort d'Henri devait servir sa passion : le jeune homme disparu, Herminia devait lui revenir infailliblement.

Mais il pensa avec terreur qu'il allait vivre désormais avec le remords qui déjà l'accablait !

Il rit bientôt de cette folle terreur !

Herminia lui reviendrait ; elle serait toute à lui, plus que jamais et pour toujours !

N'était-ce pas une compensation suffisante ?

Et puis, était-il criminel, vraiment ?

Si Henri était mort, était-ce lui, Harmanoff qui l'avait tué... ou l'autre ?

Dès que le corps serait retrouvé, on saurait à quoi s'en tenir sur ce point.

En effet, si le cadavre, évidemment broyé, ne portait pas trace d'un coup de feu, c'est que « l'autre » seul était coupable !

Harmanoff se disait que, dans ce cas, il serait bien coupable vraiment, mais en pensée seulement ; puisqu'il n'aurait pas tué.

Cela devait alléger son remords.

Il cherchait et trouvait des excuses à son crime, d'ailleurs non prémédité.

Parfois il en revenait à son premier projet : tout dire à la Justice ; se livrer ; avouer ce qu'il avait fait, et comment et pourquoi il avait agi de la sorte.

Certes, on lui trouverait des circonstances atténuantes.

Cela lui semblait mieux ainsi ; il se trouvait, par la pensée de ces aveux à faire, plus en règle avec sa conscience.

Mais soudain il pensa à Herminia.

— Que dirait-elle ?

Pardonnerait-elle à cet homme qui avait eu l'idée de tuer son fils ?

Excuserait-elle ce moment de folie ?

Non ! non ! jamais ! Elle le maudirait !

Il serait plus que jamais repoussé par elle.

Plus que jamais elle le fuirait.

Alexandre frissonna en songeant à tout cela.

Il décida qu'il se tairait, dut-il traîner éternellement le remords de son crime, dut-il en souffrir éperdûment, dut-il en mourir !

D'abord il cacha le portrait qu'il se promit, pourtant, de garder précieusement.

Puis, il attendit les événements, à l'avance prêt à leur faire face.

— Monsieur ! Monsieur !...

— Qu'y a-t-il donc ?

C'était le valet de chambre du peintre qui, effaré, venait de pénétrer dans l'atelier.

— Bon ! se dit Alexandre. Il y a du nouveau !

Et il ajouta à haute voix :

— Parlez donc !

Le valet, cependant, tout interloqué, se taisait.

— C'est que...

— Parlez ! répéta impérieusement le peintre.

— Un grand malheur est arrivé !

— Un grand malheur ?

— Oui, monsieur.

— Lequel ?

— Monsieur Henri est parti, hier, comme le sait Monsieur,

(A suivre).